



**SAINTE-JULIE**

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018**

### **PROCLAMATION — SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES — 20 AU 27 OCTOBRE 2018**

Le conseil proclame la semaine du 20 au 27 octobre 2018, « Semaine des bibliothèques publiques ».

### **NOMINATION — MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER**

Le conseil nomme monsieur le conseiller Claude Dalpé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2018 et janvier 2019.

### **PROTOCOLE D'ENTENTE — INTERVENTION DE L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE**

Le conseil autorise la signature d'un protocole d'entente relatif à l'intervention de l'unité de soutien technique à intervenir avec les services préhospitaliers d'urgence du Centre intégré de santé et des services sociaux Montérégie centre (CISSSMC), ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — AGENCE MUNICIPALE 9—1—1 DU QUÉBEC**

Puisque la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9—1—1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, le conseil autorise la signature du formulaire de demande d'aide financière.

### **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE**

Le conseil accorde le contrat de fourniture et installation d'un compresseur à air respirable à la compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) pour une somme de 47 720,95 \$, taxes incluses, et accepte le rachat par l'adjudicataire du compresseur à air que la Ville possède actuellement, pour une somme de 2 299,50 \$, taxes et frais inhérents à la prise de possession inclus.

## **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

Le conseil adopte la programmation révisée en confirmant les coûts réels des travaux réalisés avant le 30 septembre 2018 ainsi que les prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 mars 2020.

## **MISE À NIVEAU ET AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

Le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air pour le financement du projet de réaménagement du parc Armand—Frappier.

## **IMPRESSION ET LIVRAISON DES PUBLICATIONS MUNICIPALES**

Le conseil accorde à Impart Litho (9049—3347 Québec inc.) le contrat pour l'impression et la livraison du bulletin municipal Le Citoyen et du programme Les Loisirs pour une somme de 69 987,58 \$, toutes taxes incluses.

## **AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE—JULIE**

Le conseil accorde à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. le mandat pour les services professionnels d'audit des états financiers de la Ville de Sainte—Julie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 pour une somme de 81 000 \$, taxes incluses.

## **BÂTIMENT SECONDAIRE ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS – STATION D'ÉPURATION**

Le conseil accorde à WSP Canada inc. le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction d'un bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration pour une somme de 99 890,28 \$, taxes incluses.

## **ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT — BASSIN DE RÉTENTION – PARC ARMAND—FRAPPIER**

Le conseil accorde à Tetra Tech QI inc. le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand—Frappier pour une somme de 90 207,33 \$, taxes incluses.

## **MODIFICATION DE LA SIGNALISATION**

Le conseil annonce les changements de signalisation suivants :

- déplacement du panneau « stationnement interdit » présentement implanté devant le 288 vers le 282, rue des Glaïeuls;
- installation de quatre panneaux « stationnement interdit » du côté pair de la rue du Barrage.

## **RATIFICATION DE DÉPENSES — MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil ratifie les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement Colloque Ville intelligente | Ville organique de la Corporation de développement communautaire des Appalaches.

## **CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES — CAISSE DESJARDINS DU GRAND—COTEAU**

Le conseil autorise la signature du contrat de services bancaires à intervenir avec la Caisse Desjardins du Grand—Coteau pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'à concurrence de deux années additionnelles, aux mêmes conditions.

## **SUBVENTION — AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Le conseil confirme que les travaux sur la rue Michael—Faraday sont terminés et que les coûts admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier local, volet accélération des investissements, totalisent une somme de 1 084 240,47 \$.

## **EMBAUCHES**

Le conseil confirme l'embauche :

- de Mme Marjolaine Lamoureux—Provost au poste régulier de préposée aux traverses d'école;
- de M. Jérémy Bélanger au poste de technicien en informatique;
- de M. Maxime Miquelon—Boucher au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs;
- de Mme Mélissa Lanctôt au poste de conseillère en ressources humaines.

### **ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC**

Puisque la Ville désire participer au programme d'achat regroupé de l'UMQ pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités, le conseil autorise la signature d'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année et s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la Ville.

### **TRACTEUR NEUF À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO — FONDS RÉSERVÉ — FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil accorde le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro à la compagnie Aubin & St—Pierre inc. pour une somme de 21 523,32 \$, taxes incluses, et autorise une dépense pour le lettrage, d'une valeur de 500 \$, taxes incluses.

### **CHASSE—NEIGE RÉVERSIBLES ET D'AILES DE CÔTÉ — FONDS RÉSERVÉ — FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil accorde le contrat pour l'achat de chasse—neige réversibles et d'ailes de côté à la compagnie Robitaille Équipement inc. pour une somme de 77 878,60 \$, taxes incluses, et autorise une dépense pour des travaux d'adaptation aux véhicules de la flotte ainsi que pour des réflecteurs afin de rendre les équipements conformes selon les exigences de la SAAQ, le tout d'une valeur de 2 300 \$, taxes incluses.

### **REJET DE SOUMISSION — RÉFECTION DES TOITURES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Le conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission reçue et ouverte le 7 septembre 2018 concernant les travaux de réfection des toitures à l'usine d'épuration des eaux usées.

### **PLANS—CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES**

Le conseil accepte deux dossiers de dérogations mineures et reporte son approbation dans un troisième dossier.

Le conseil accepte également des plans—concept d'aménagement extérieur et du stationnement, d'affichage, de rénovation, d'aménagement extérieur, de construction, d'agrandissement, l'implantation d'une remise en marge fixe sur rue secondaire, d'aménagement paysager et de construction d'une remise et de construction d'une résidence pour personnes âgées.

## **APPUI D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

Le conseil appuie une demande d'autorisation soumise auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'utilisation de certains lots à des fins autres que l'agriculture pour la conception d'un labyrinthe de maïs dans la zone localisée à proximité de la montée des Quarante—Deux.

## **AIDES FINANCIÈRES**

Le conseil accorde des aides financières :

- à plusieurs jeunes athlètes;
- à La Clé des champs Sainte—Julie inc. (10 000 \$).

## **FUTURS RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Le conseil annonce son intention d'adopter à une séance ultérieure des règlements pour :

- interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte—Julie;
- modifier le règlement de zonage pour ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés à certains endroits. Une séance de consultation publique sera tenue le 12 novembre 2018 à 19 h dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte—Julie;
- modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences. Une séance de consultation publique se tiendra le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte—Julie;
- permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neufs dans une zone industrielle. Une séance de consultation publique se tiendra le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte—Julie;
- modifier le Règlement sur la prévention incendie;
- adopter le Règlement relatif au stationnement hivernal pour permettre le stationnement de nuit du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars de 2 h à 7 h lorsqu'une levée d'interdiction est émise par la Ville.

## RÈGLEMENTS

Le conseil adopte des règlements pour :

- modifier les modalités de paiement de la quote—part du bénéficiaire de travaux réalisés par un promoteur;
- modifier le Plan d'urbanisme ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;
- modifier les dispositions d'affichage sur bâtiment et sur socle pour le secteur mixte de la sortie 102;
- permettre le développement d'une nouvelle section du territoire comprenant le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit celle présentée par le Groupe Classique;
- apporter certaines précisions aux objectifs et critères du secteur de l'Entrée de ville Nord;
- interdire à certains employés municipaux, dans les douze mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions.